

---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JANVIER 2015

---

### Clubs présents :

CN Causse et Vallon, CN Villefranche de Rouergue, Dauphins Decazeville, Grand Rodez Natation, SO Millau.

### Clubs excusés :

CN Capdenac, CN Saint-Affrique.

### Présents :

- Brigitte MONTEIRO, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population de l'Aveyron.
- Evelyne DOULS, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aveyron.
- Jean-Christophe CHERRIER, Bernard DALMON, Muriel ENJALBERT, Vincent FAU, Alain FELZINE, Jean-Claude GARDOU, Stéphane GOMEZ, Stéphane GOUTHERAUD, Olivier MONDOT, Frédéric PEROLLET, Marie-Rose REVEL, Joachim RIBEIRO, Sébastien SUDRE, Cécile VERGNE, Patrice VIDAL et Julien VILLE.

### Assistent :

- Cédric BENACQUISTA, François HUOT-MARCHAND et Maeva MORINEAU.

### Excusés :

- Jean-Claude LUCHE et Alain PICHON, Conseil Général de l'Aveyron.
- Jean-Charles GRATIAS, Laurent HUGUET, Amélie LASSAUVETAT.

Le comptage des voix est extrait des travaux de l'Assemblée Générale Régionale du 25 octobre 2014 à Séméac. Le calcul, présenté ci-dessous, est effectué dans le strict respect des statuts de la Fédération Française de Natation.



CLUB	LICENCES	VOIX
SO MILLAU N	1193	17
GRAND RODEZ NATATION	477	11
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	270	7
CN CAPDENAC	237	6
CN SAINT-AFFRIQUE	146	4
DAUPHINS DECAZEVILLE	110	4
CN DE CAUSSE ET VALLON	70	3

	Licences	Voix
<b>Total</b>	2503	52

42 voix sont exprimées et 5 clubs sont présents : le quorum est atteint.

*Début des travaux de l'Assemblée Générale : 18h14.*

- **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 janvier 2014 :** le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Bernard DALMON introduit les travaux de cette Assemblée Générale en remerciant Brigitte MONTEIRO de représenter Yves COCHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population de l'Aveyron et Evelyne DOULS du CDOS<sup>1</sup> de l'Aveyron. Ces deux institutions sont d'un soutien significatif lors de l'élaboration des dossiers auprès du CNDS<sup>2</sup> et des actions de formation.

Bernard DALMON formule ses remerciements à l'égard du Conseil Général de l'Aveyron pour les équipements de la sélection des nageurs de catégories Benjamins, les équipements et la subvention pour l'organisation du Challenge du Conseil Général et enfin pour la subvention de fonctionnement.

Les clubs, dirigeants, éducateurs et officiels sont vivement remerciés pour le travail accompli.

Les Municipalités et Communautés de Communes sont remerciées pour la mise à disposition des bassins.

Bernard DALMON remercie le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation pour son soutien dans la formation des nageurs, des entraîneurs et des officiels aveyronnais ; il remercie également la presse écrite pour le suivi des compétitions.

<sup>1</sup> Comité Départemental Olympique et Sportif.

<sup>2</sup> Centre National pour le Développement du Sport.



## **1. Rapport Moral.**

Bernard DALMON réitère toutes ses condoléances aux familles de Damien SAQUET et d'Emilien BARASCUD, deux nageurs millavois prématurément décédés au début de la saison 2013-2014.

Il poursuit en évoquant son inquiétude relative au financement du sport par le biais du CNDS dont les budgets sont désormais orientés à la baisse et à la mise en place de la réforme territoriale ; dans ce contexte, le montage juridique et financier d'équipements structurants se complexifie. Bernard DALMON souhaite également attirer l'attention de toutes et tous sur le fonctionnement des clubs : changement régulier de Bureau avec la mise en place de professionnels à ces postes, fonctionnement démocratique en adéquation avec les Statuts et le Règlement Intérieur ; gestion financière rigoureuse. Dans le strict respect des Statuts et du Règlement Intérieur, Bernard DALMON rappelle l'obligation de licencier tous les adhérents en donnant lecture des articles suivants :

### *Statuts de la Fédération Française de Natation – article 1<sup>er</sup> : Buts*

*La Fédération a pour objet l'étude et la mise en œuvre nécessaires à l'organisation générale et au développement de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de la natation, la Natation Synchronisée, le Plongeon, le Water- Polo, la Natation en Eau Libre, des Maîtres, de la Natation Estivale ainsi que les pratiques liées aux activités récréatives, d'éveil, de découvertes aquatiques, d'aquaform, de remise en forme et de loisirs aquatiques dans l'ensemble de la France métropolitaine et d'outre-mer. Elle a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités de la natation, de la découverte à l'apprentissage jusqu'au très haut niveau.*

### *Statuts de la Fédération Française de Natation – article 3 : Composition*

*La Fédération se compose d'associations sportives légalement constituées qui lui sont affiliées (Article L.121-1 du Code du Sport). L'affiliation à la Fédération est délivrée à toute association constituée pour la pratique de la discipline ou de l'une des disciplines comprises dans l'objet de la Fédération dès lors qu'elle satisfait aux conditions mentionnées à l'article 2 du décret n°2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article L.121-4 du Code du Sport et relatif à l'agrément des groupements sportifs, et que l'organisation de cette association est compatible avec les présents Statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française de Natation. La Fédération Française de Natation peut comprendre également des membres bienfaiteurs, des membres d'honneur et des membres honoraires. Les associations sportives affiliées et les membres bienfaiteurs contribuent au fonctionnement de la Fédération par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités de versement sont fixés par l'Assemblée Générale.*



*Statuts de la Fédération Française de Natation – article 18 : Adhésion et Participation à la vie de la Fédération Française de Natation*

*Tout membre adhérent à une structure visée à l'article 3 des Statuts doit être en possession d'une licence délivrée quelle que soit la discipline pratiquée. La Fédération peut, en cas de non-respect de cette obligation par une association affiliée, prononcer une sanction dans les conditions prévues par son Règlement Disciplinaire. La licence prévue à l'article L.131-6 du Code du Sport et délivrée par la Fédération marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux Statuts et Règlements de celle-ci. La licence confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement et aux activités de la Fédération.*

En termes de licences, une augmentation de 2,5% des effectifs aveyronnais est observée avec une évolution disparate d'un club à l'autre alors que le nombre de licences diminue de 2,5% au niveau régional.

Au niveau fédéral, Bernard DALMON fait part de turbulences eu égard à la démission du Directeur Technique National. En l'absence de successeur dûment désigné, il estime que la situation reste à considérer avec la plus grande prudence.

En termes de rétrospectives, il convient de retenir les principaux évènements de la saison écoulée :

- l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation à Millau, en avril 2014, avec des remerciements significatifs au club du SO Millau et Aline DINGREVILLE pour l'aspect logistique.
- l'organisation des Championnats de France Eté des Maîtres à Millau, en juillet 2014.
- la mise en place de l'opération Savoir-Nager à l'été 2014 au sein des clubs Dauphins Decazevillois et SO Millau ; il est vivement encouragé de renouveler cette action en 2015.

Concernant les organisations, 5 342 engagements ont été répartis sur 26 compétitions ce qui correspond à 4 500 heures de bénévoles. 158 officiels (13A, 36B et 109C) ont régulièrement arbitré les compétitions départementales et participé à 12 journées de formation ou de recyclage.

Sur le plan financier, le Comité Départemental fonctionne en partie avec la subvention du CNDS dont le montant atteint 15 500 € avec, entre autres, 4 000 € au titre de la formation, 3 000 € pour les évènements sportifs locaux, 5 000 € pour l'Opération Savoir-Nager et 1 000 € pour l'accès au Haut Niveau.

En termes de formations, 17 candidats sont comptabilisés au Brevet Fédéral 1 et 2 ; 3 candidats au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités de la Natation et 3 au Brevet Fédéral 4 du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques. 10 officiels A, 63 officiels B ont été formés ou recyclés ; 45 officiels C ont été formés. Bernard DALMON regrette que les formations émanant du CDOS soient peu suivies (handisport, aspects



juridique, comptable et financier des associations). Enfin, 3 clubs aveyronnais disposent d'un des labels de la Fédération Française de Natation : CN Villefranchois, Grand Rodez Natation et SO Millau.

Au niveau des résultats sportifs, en Natation Course, Bernard DALMON souhaite remercier Laurent HUGUET pour les excellents résultats obtenus par la sélection Aveyron à la Coupe de France Benjamins des Départements avec une 27<sup>ème</sup> place au classement général mixte national.

Plusieurs projets d'équipements sont évoqués sur le département de l'Aveyron : Millau, Capdenac, Rodez et le Bassin Decazeillois. Ces projets ont été évoqués lors la dernière édition du Salon des Maires avec les élus aveyronnais.

En termes de communication, le site internet enregistre une audience très satisfaisante (500 000 ouvertures au cours de la saison 2013-2014) malgré quelques difficultés de structuration de la transmission de l'information.

La représentativité du Comité Départemental Aveyron de Natation est rappelée à différents échelons : 4 élus au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation, 1 élu au Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées et 2 élus au sein de plusieurs commissions fédérales.

Pour conclure, Bernard DALMON évoque les projets du Comité Départemental Aveyron de Natation pour la saison 2014-2015 : équipement des officiels, achat d'un système de chronométrage semi-automatique, mise en place d'un partenariat avec EDF et création d'un groupement d'employeur pour l'embauche d'un cadre technique à intervention partagée.

Néanmoins, l'avenir doit être considéré avec beaucoup de prudence au regard de la baisse observée à ce jour du nombre de licences.

Compte-tenu de ces informations, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

## **2. Rapport financier.**

Alain FELZINE procède à une présentation détaillée du rapport financier. Très clairement, le bilan financier présente un solde créditeur de 1 123,61 €. La disponibilité du Comité Départemental de l'Aveyron atteint, ce jour, 24 000 € environ. Ce résultat doit être nuancé puisque le calcul de la répartition de l'enveloppe du CNDS doit être établi dans les prochains délais pour un versement aux clubs au début du printemps 2015.

Compte-tenu de ces informations, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

## **3. Rapport sportif.**

Sébastien SUDRE présente le rapport sportif. D'une manière générale, les principaux indicateurs en termes de résultats collectifs de ce rapport sont les suivants :



- 5 clubs de Natation Course (SO Millau, Grand Rodez Natation, CN Villefranchois, CN Capdenac et CN Saint-Affrique) classés respectivement 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 29<sup>ème</sup> et 36<sup>ème</sup> au niveau régional, 31<sup>ème</sup>, 93<sup>ème</sup>, 295<sup>ème</sup>, 659<sup>ème</sup> et 830<sup>ème</sup> au niveau national.
- SO Millau, Grand Rodez Natation, CN Villefranchois et CN Capdenac respectivement 4<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> au classement régional des Interclubs Toutes Catégories, 20<sup>ème</sup>, 90<sup>ème</sup>, 421<sup>ème</sup> et 453<sup>ème</sup> au classement national des Interclubs Toutes Catégories.
- SO Millau, Grand Rodez Natation et CN Villefranchois respectivement 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> au classement régional des Interclubs Benjamins, 66<sup>ème</sup>, 96<sup>ème</sup>, 193<sup>ème</sup> au classement national des Interclubs Benjamins.
- SO Millau, Grand Rodez Natation, CN Villefranchois, CN Capdenac respectivement 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> au classement régional des Interclubs Minimes et 57<sup>ème</sup>, 80<sup>ème</sup>, 287<sup>ème</sup> et 341<sup>ème</sup> au classement nationale des Interclubs Minimes.
- 1 délégation à la Coupe de France Benjamins des Départements en bassin de 25 m à Bordeaux qui termine 27<sup>ème</sup> au classement national et 2<sup>ème</sup> au niveau régional.
- 4 nageuses Aveyronnaises sélectionnés à la délégation régionale pour la Coupe de France des Régions en bassin de 50 m à Dunkerque.
- 2 clubs de natation estivale (Dauphins Decazeville, CN. Causse et Vallon) avec 5 nageurs de l'Aveyron sélectionnés à la Coupe de France des Régions de Natation Estivale.

De même, les principaux indicateurs en termes de résultats individuels de ce rapport sont

les suivants :

- 178 nageurs classés au SO Millau, 141 au Grand Rodez Natation, 68 au CN Villefranchois, 55 au CN Capdenac et 10 au CN Saint-Affrique.
- 25 nageurs aux finales du Meeting Alex Jany à Toulouse.
- 3 nageurs à la Finale Nationale du Natathlon, 16 à la finale interrégionale et 11 à la finale régionale.
- 36 nageurs aux Championnats de France de Nationale 25 m à Saint-Yrieix sur Charente, 30 aux Championnats de France de Nationale 50 m hiver à Toulouse et 24 aux Championnats de France de Nationale 2 50 m été à Agen.
- 8 nageurs aux Championnats de France Elite 25 m à Dijon et 13 nageurs aux Championnats de France Elite 50 m à Chartres.
- 8 nageurs aux Championnats de France Minimes à Mulhouse.
- 10 nageurs aux Championnats Nationaux 16 ans et plus à Pierrelatte.
- 8 nageurs aux Championnats de France Elite à Chartres.
- 2 nageurs sélectionnés au stage Minimes et 2 nageurs sélectionnés au Meeting International de Sabadell sous le sceau de l'Inter-Région Sud-Ouest.
- 4 nageurs de série nationale dont 1 nageuse sélectionnée pour le stage national « Objectif Tokyo » à Mulhouse.

Compte-tenu de ces informations, le rapport sportif est approuvé à l'unanimité.



#### **4. Intervention des cadres techniques.**

##### 4.1 Intervention de Maeva MORINEAU

Le contexte socio-économique actuel et la professionnalisation du milieu associatif rendent nécessaire et fondamental l'élaboration d'un projet de développement pour les clubs. Au-delà d'être un outil de communication, le projet de développement est un réel outil de structuration des clubs car il favorise la cohérence en permettant l'émergence d'une politique sportive. Il permet aussi de donner du sens en partageant les responsabilités des différents acteurs (salariés, dirigeants) et *in fine* il aboutit à une meilleure lisibilité des clubs à l'égard de ses partenaires. Le projet de développement doit, enfin, pérenniser non seulement l'offre de pratique sportive proposée au sein des clubs mais aussi les emplois qui en découlent.

Conscient des enjeux émanant du projet de développement, le Comité Midi-Pyrénées de Natation propose un dispositif d'accompagnement des clubs à l'élaboration d'un projet de développement. Ce dispositif repose avant tout sur une initiative volontaire de la part des clubs avec le concours d'élus et de techniciens pour pouvoir mettre en place une méthodologie. Cette démarche peut être réalisée en alternant des rencontres au siège du Comité Midi-Pyrénées, des périodes d'investigation au sein de votre club, des visites et des réunions sur le terrain.

Fondamentale pour les clubs de notre région, la démarche proposée revêt également une grande importance pour le Comité Midi-Pyrénées de Natation : il s'agit de développer et pérenniser les structures associatives actuelles, soutenir et renforcer les liens entre les clubs et leurs partenaires par une meilleure lisibilité des actions et des objectifs. Le Comité Midi-Pyrénées cherche également, à travers cette initiative, à valoriser le bénévolat, évaluer les besoins en formation et, par conséquent, développer la professionnalisation au service des clubs.

Cette démarche, résolument volontariste, s'adresse naturellement à tous les clubs de Midi-Pyrénées, indépendamment de l'offre et du niveau de pratique actuellement proposés.

L'intervention de Maeva MORINEAU est disponible en annexe.

##### 4.2 Intervention de François HUOT-MARCHAND.

François HUOT-MARCHAND et Julien VILLE ont participé en date du 9 décembre 2014 à une réunion de présentation de la nouvelle version de la labellisation au siège fédéral. Il convient de retenir que la hiérarchie actuelle des labels ainsi que leur appellation sont conservées ; 3 pré-requis sont nécessaires, obligatoires et fondamentaux à toute demande de label : i) l'affiliation à la Fédération Française de Natation, ii) l'agrément ENF<sup>3</sup>, iii) un taux de licenciation de 100%. Enfin, la démarche de labellisation sera gérée par toutes les parties à partir d'un nouveau module

---

<sup>3</sup> Ecole de Natation Française.



prochainement disponible sur Extranat. Il est rappelé que la labellisation des clubs est un gage de qualité de l'offre de pratique proposée indépendamment du niveau de pratique sportif obtenu.

#### 4.3 Intervention de Cédric BENACQUISTA.

Le support Powerpoint de l'intervention de Cédric BENACQUISTA est disponible en annexe. D'une manière générale, l'offre de formation ainsi que le développement envisagés pour la saison 2014-2015 ont été présentés. L'accent a également été mis sur les modalités d'obtention des diplômes d'état par la voie directe ou bien par le biais de la voie fédérale sous l'égide de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

#### **5. Intervention des invités.**

Evelyne DOULS souligne la richesse du contenu de cette Assemblée Générale. Elle souligne aussi le rôle et la valorisation à mener du bénévolat. Elle présente le rôle du CDOS au titre de la formation des éducateurs et des bénévoles (formation de premiers secours, formation à la gestion des associations...) avec une volonté de délocaliser les formations sur tout le territoire de l'Aveyron. Elle conclut en invitant le Président à l'Assemblée Générale du CDOS en date du 20 février 2015.

Brigitte MONTEIRO confirme le discours du Comité Départemental Aveyron de Natation et au-delà du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et se satisfait de la qualité et de la richesse des échanges de cette Assemblée Générale. Elle présente la mise en place des Contrats de Ville à Rodez et Villefranche de Rouergue et explique que ceux-ci sont en parfaite adéquation avec l'Opération Savoir-Nager. Sans transition, elle informe que le CNDS poursuivra le financement d'actions de plus en plus ciblées avec l'objectif de conforter une offre de pratique adaptée au public le plus large dans un souci d'équité de répartition territoriale. Brigitte MONTEIRO insiste notamment sur l'intérêt de tous les programmes à vocation d'apprentissage de la natation ainsi que sur les appels à projet pour le développement du sport au profit de la santé en milieu rural. Elle conclut son intervention en sensibilisant les clubs à la télé déclaration des stages sportifs.

#### **6. Questions diverses.**

Julien VILLE invite les clubs aveyronnais à participer à l'Assemblée Générale du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation qui est prévue à Figeac, le 23 octobre 2015.

*Fin des travaux de l'Assemblée Générale : 20h47.*





**Bernard DALMON**  
**Président**

**Julien VILLE**  
**Secrétaire Général**



### **Intervention de Maeva MORINEAU**

Il me semble que cette thématique préoccupe certains d'entre vous, présidents, membres de bureau des clubs. Le sujet est donc d'actualité.

La structuration des clubs, des comités départementaux, du comité régional constitue l'une des priorités du comité régional. Nous avons choisi de vous proposer un accompagnement pour vous aider à structurer votre organisation, vos idées, vos ambitions, autour d'un projet commun, partagé et qui prendra en compte l'ensemble des acteurs de l'association (bénévoles, élus, salariés, entraîneurs, officiels, nageurs).

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de construire des idées en fonction des demandes des financeurs, mais de formaliser un projet cohérent à partir de l'identité du club, de ses valeurs, de ses spécificités et suivant ses objectifs. Il ne faut pas confondre idées et projet.

Nous n'avons pas la prétention de vous faire croire que nous trouverons les solutions à votre place ou des solutions qui nous arrangeraient. Nous sommes là pour vous apporter une aide méthodologique, des conseils techniques, en lien avec notre connaissance de l'environnement institutionnel, fédéral et sportif.

L'accompagnement consiste à utiliser la démarche projet dans toutes ses étapes : diagnostic, analyse, fixation d'objectifs, plan d'actions et moyens d'évaluation. Au cours de ce suivi, nous aborderons plusieurs points caractérisant l'activité du club, que ce soit à propos de :

- L'école de natation
- L'encadrement (bénévole et/ou professionnel)
- La formation
- Les officiels
- Les disciplines sportives
- L'organisation interne au club
- En lien bien évidemment avec l'aspect financier

Chaque club volontaire et intéressé, sera donc suivi par un cadre du comité régional, qui aura 2 interlocuteurs privilégiés : 1 élu + 1 technicien. Ces 2 personnes devront suivre la démarche de A à Z sur la saison.

2 à 3 visites sur site sont prévues. Entre chaque visite, les 2 interlocuteurs privilégiés seront chargés de poursuivre la réflexion en interne au club et nous aurons des temps d'échanges par mail, visioconférence ou en utilisant des outils collaboratifs.

Une première expérience positive a été menée avec 3 clubs de natation synchronisée de la région lors de la saison 2012-2013.

Pour cette saison, 4 clubs seulement ont porté candidature :

- Grand Rodez Natation
- Cahors Natation
- Cercle des Nageurs Villefranchois



- Avenir Muret Natation

Les premières visites sur site débuteront en novembre 2014.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une aide méthodologique et technique, et que l'on ne cherche absolument pas à influencer les décisions du club en quoi que ce soit. Le club reste maître d'œuvre de son développement.

Enfin, cette démarche de structuration permettra d'aider les clubs participants pour une éventuelle procédure de labellisation. Ce qui reste un choix politique du club. La labellisation n'a pas de caractère obligatoire dans cet accompagnement.

Je vous invite à me poser vos questions ou à me signaler votre intérêt pour ce dispositif par mail : [maeva@mpffn.fr](mailto:maeva@mpffn.fr)

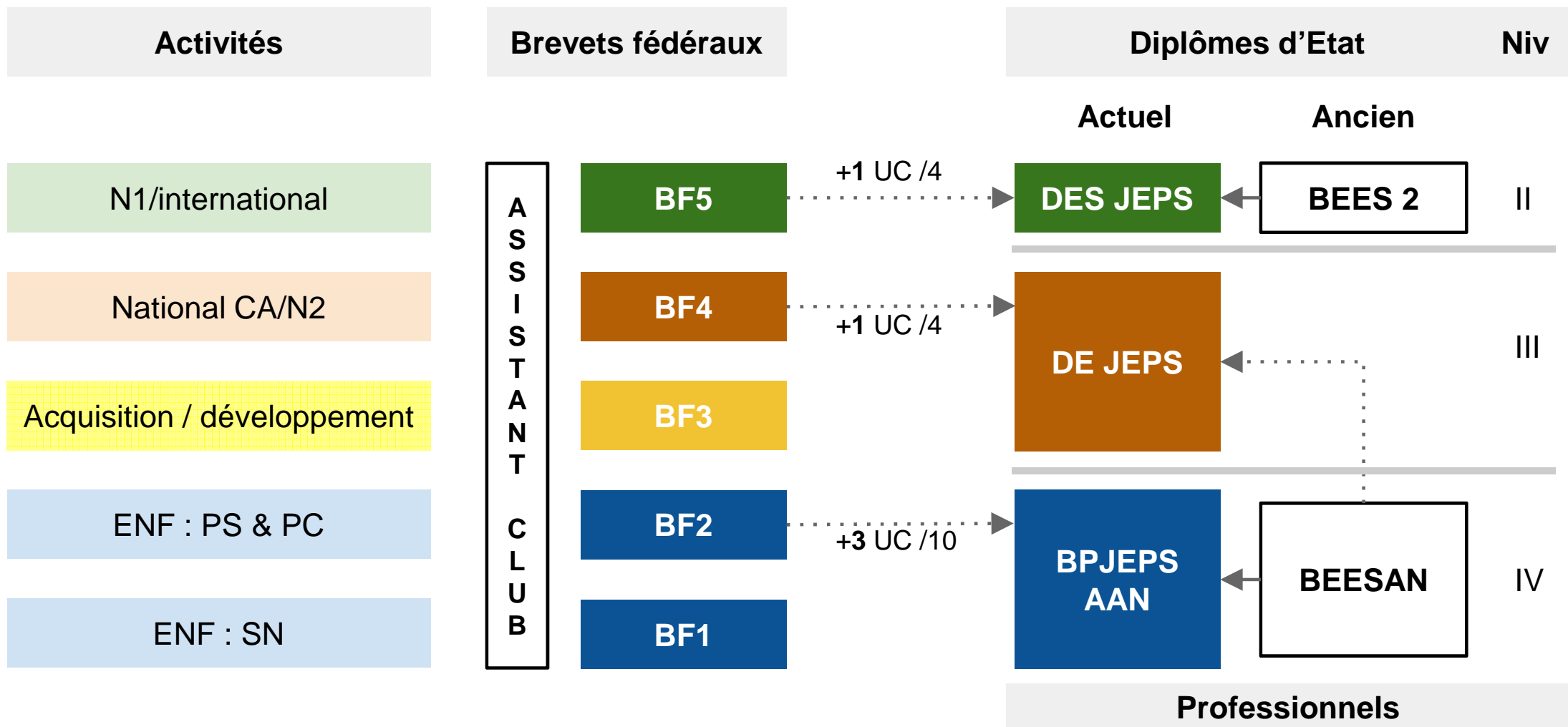
A priori seuls les 4 clubs cités précédemment seront suivis cette saison. Mais en fonction de la demande nous pourrions nous organiser pour en accompagner un nombre plus important la saison 2015-2016.

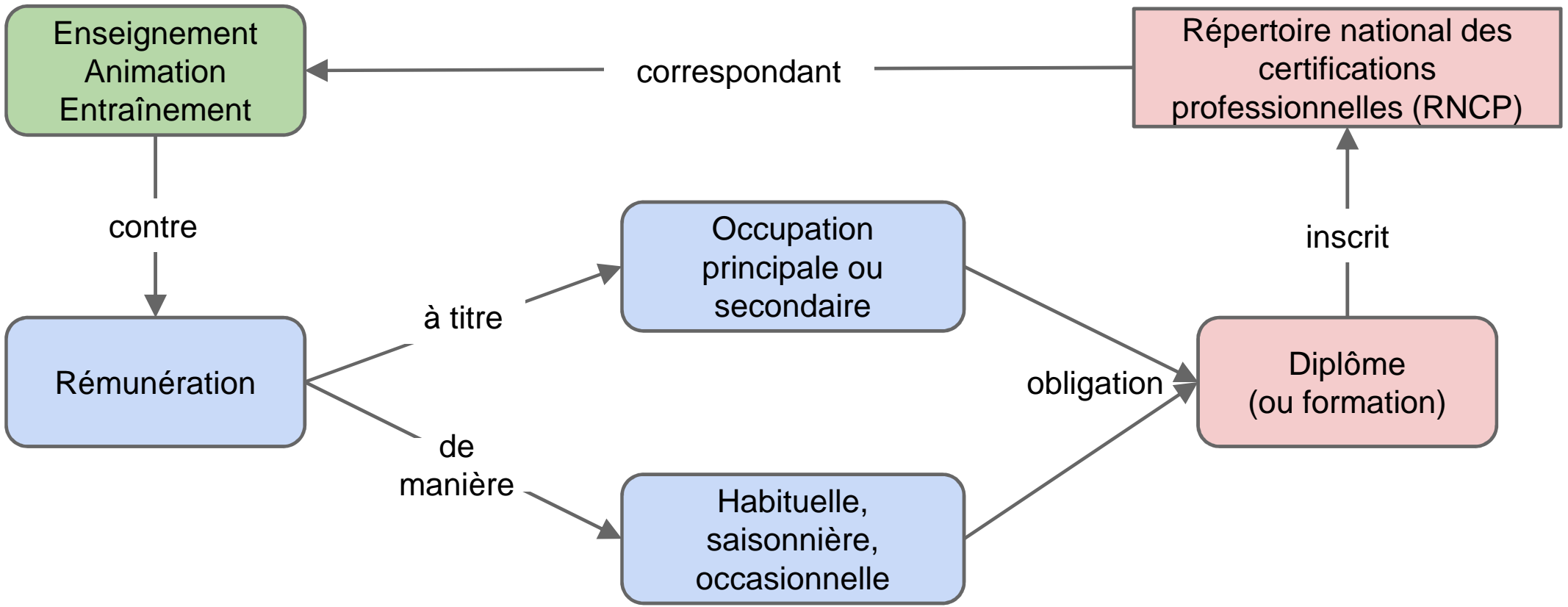


# École régionale de formation aux activités de la natation

Assemblée Générale du Comité  
Départemental Aveyron  
03/01/2015 à Onet le Château

**ERFAN #1 L'évolution des diplômes**



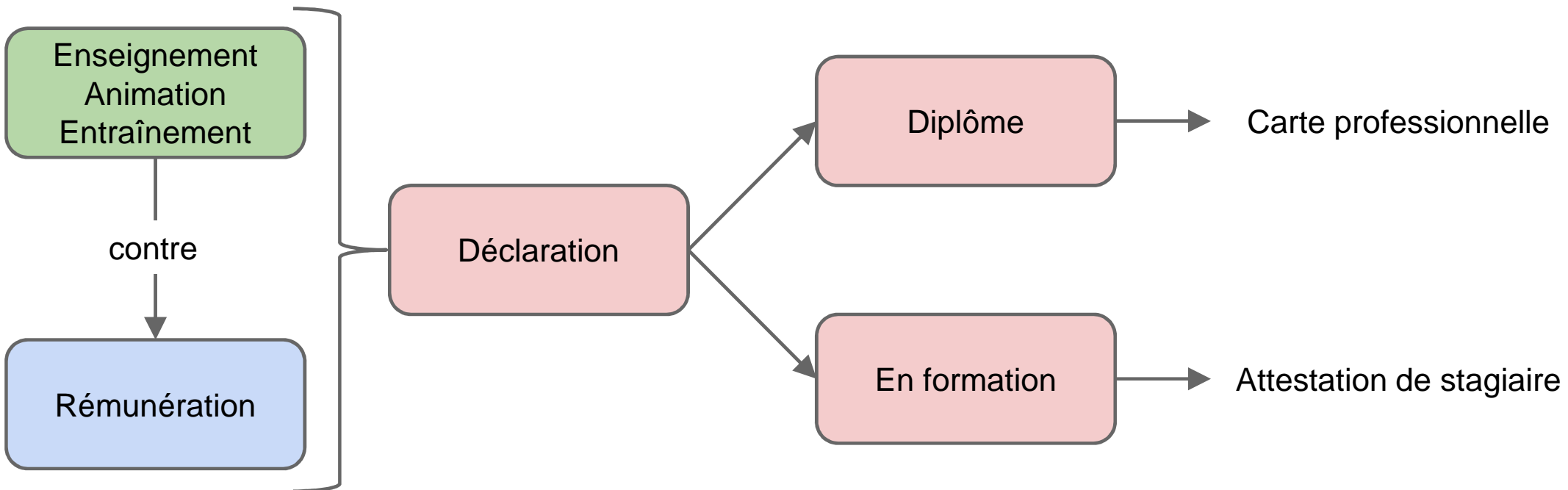


Article L212-1 du code du sport

**ERFAN #3** Obligation d'honorabilité et de déclaration

Article L212-11 du code du sport :

Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de [l'article L. 212-1](#) à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus [...]



**BPJEPS  
AAN**

Il encadre **tout type de public** dans une pratique de **loisirs**  
Il encadre des activités de **découverte**, d'**initiation** et d'**animation**  
Il **participe** au **fonctionnement** de la structure et à la conception d'un **projet d'animation**

**DE JEPS**

Il encadre des **publics spécifiques** dans **tout type de pratique**  
Il encadre des activités de perfectionnement (**enseignement** et **entraînement**) et de **formation**  
Il **participe** à la conception du **projet** et à la **direction** de la structure

**DES JEPS**

Il encadre des **pratiquants confirmés** et des **cadres**  
Il encadre des **activités complexes** et de **formation**  
Il **conçoit le projet** de la structure et il la **dirige**





**Brevets fédéraux:**

- BFAC,
- BF1,
- BF2,
- BF3 NC,
- BF4 CIAA,
- BF5 NC HN,
- BF EAS,
- FC des BF.

**Diplômes d'Etat :**

BPJEPS AAN,  
DEJEPS NC.

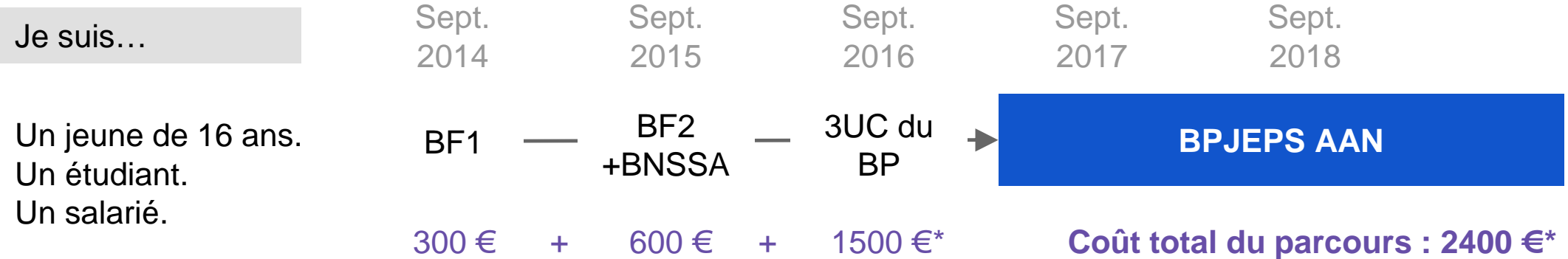
**Formations d'officiels**

- Officiels NC,
- Formation des formateurs départementaux,
- Officiels NS,
- Officiels WP.

**Formations d'éval. ENF**

- ENF3,
- Formateurs départementaux.

**Parcours de formation BPAAN**



\* coût variable selon le profil du candidat et possibilité de prise en charge

**Parcours de formation DEJEPS**



\* coût variable selon le profil du candidat et possibilité de prise en charge

**Parcours de formation DEJEPS**

Je suis...	Sept. 2014	Sept. 2015	Sept. 2016	Sept. 2017	Sept. 2018	
Un jeune de 16 ans. En reconversion pro à moyen terme	BF1	BF2 +BNSSA	BF3	BF4	UC1 DEJEPS	→ <b>DE JEPS</b>
	300 €	+ 600 €	+ 800 €	+ 1000 €	+ 900 €*	
	<b>Coût total du parcours : 3600 €*</b>					



\* coût variable selon le profil du candidat et possibilité de prise en charge

## ERFAN #7 Échéances

Formations	Périodes d'inscription	Dates formations
<b>BFAC 2015</b>	Jusqu'au 05 mars 2015	mars-juin 2015
<b>BF3 NC 2015</b>	Jusqu'au 05 janvier 2015	janvier - juillet 2015
<b>BF1 2016</b>	Septembre 2015	octobre 2015 - mai 2016
<b>BF2 2016</b>	Septembre 2015	octobre 2015 - mai 2016
<b>BF3 NC 2016</b>	Septembre 2015	octobre 2015 - mai 2016
<b>BF EAS 2016</b>	Septembre 2015	septembre 2015 - janvier 2016

Inscription sur le catalogue des formations (depuis le site du CRMP)

<b>BPJEPS AAN</b>	jusqu'à mai 2015	septembre 2015 - mai 2016
<b>DEJEPS NC</b>	jusqu'à mai 2015	septembre 2015 - décembre 2016

Inscription auprès du CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées